

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-

RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE SEPT NOVEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 31 octobre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Yves LEMOINE, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Pierre LESNARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Jean-Luc GOUYETTE donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Nicole POULAIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Claudine AILLET

Délibération n°2023-189

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Pouvoirs : 2

**GESTION DU PATRIMOINE
ENTRETIEN DE SITES COMMUNAUTAIRES – PRESTATION PAR LES COMMUNES**

Lamballe Terre & Mer est propriétaire ou emphytéote de sites de proximité répartis sur l'ensemble du territoire. Afin de garantir l'entretien de ces sites selon les règles de l'art, des conventions d'entretien ont été signées en 2018 avec les communes concernées pour les sites suivants :

COMMUNE	SITE	PRESTATION
HENANBIHEN	Micro-crèche	Espaces verts
JUGON-LES-LACS CN	Station Sports Nature	Espaces verts
	Micro-crèche	Espaces verts
	Lac de Jugon	Entretien des abords
	Manoir du Lou	Broyage de l'entrée du site
PLEDELIAC	Base aviron	Espaces verts
PLENÉE-JUGON	Micro-crèche	Espaces verts
TRAMAIN	Résidence d'Armor	Espaces verts et communs
TREBRY	Station VTT	Espaces verts

Ces conventions concernant les sites recensés ci-dessus arrivent à échéance le 31 décembre 2023. Il est nécessaire de les renouveler et d'intégrer deux nouvelles conventions concernant des sites communautaires situés sur les communes de Pléneuf-Val-André et d'Erquy. Ces conventions sont conclues pour une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028). Le montant financier de cette prestation est calculé par le produit du forfait annuel par le coût horaire de main d'œuvre voté chaque année en Conseil communautaire. Ce forfait est prédéfini avec les communes concernées pour chaque site.

COMMUNE	SITE	PRESTATION	FORFAIT ANNUEL
ERQUY	Maison médicale	Espaces verts	70 h
HENANBIHEN	Micro-crèche	Espaces verts	23 h
JUGON-LES-LACS CN	Station Sports Nature	Espaces verts	29 h
	Micro-crèche	Espaces verts	31 h
	Lac de Jugon	Entretien des abords	70 h
	Manoir du Lou	Broyage entrée du site	4 h
PLEDELIAC	Base aviron	Espaces verts	88 h
PLENEE-JUGON	Micro-crèche	Espaces verts	28 h
PLENEUF-VAL-ANDRE	Maison médicale Simone Veil	Espaces verts	47 h
	Résidence du	Espaces verts	24 h
TRAMAIN	Résidence d'Armor	Espaces verts et	75h
TREBRY	Station VTT	Espaces verts	81h

Vu la délibération du Conseil communautaire :

- n°2018-207 du 13 novembre 2018, confiant l'entretien de certains sites communautaires aux communes
- n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,

Considérant le projet de convention transmis aux membres du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- CONFIE l'entretien de certains sites communautaires aux communes, selon les conditions ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ces conventions et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

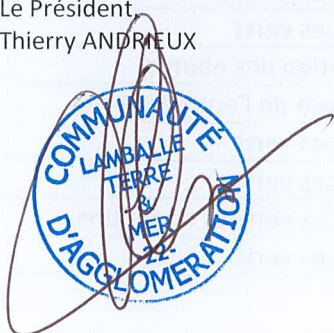
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 14 NOV. 2023

Le Président

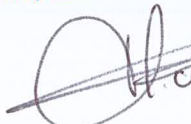
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 16 NOV. 2023

De la publication le 16 NOV. 2023


Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale